

**Projet d'implantation du terminal méthanier
de Rabaska à Lévis**

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

Par Lyne Gosselin

Le 25 janvier 2006

Introduction

Messieurs les commissaires, il me fait plaisir de contribuer à votre analyse du projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska, à Lévis, en intervenant à titre de citoyenne engagée. Ingénieure forestière de formation, je suis très sensible à l'environnement et très soucieuse d'un développement économique responsable. Je souscris donc, tout comme mes gouvernements, aux principes du développement durable. Or, après avoir assisté à quelques séances publiques tenues dans le cadre des audiences publiques relatives au projet Rabaska et après avoir pris connaissance de l'information qui y a été présentée et discutée ainsi que de celle qui a été rendue publique par le BAPE, dans le cadre de son évaluation d'un second projet d'implantation de terminal méthanier à Cacouna, je suis nullement convaincue que ce projet respecte ces principes. J'en retiens que le promoteur a gardé sous silence certaines justifications et arguments qui m'auraient permis de juger de l'acceptabilité de son projet. Je ne peux donc me rallier au promoteur, politiciens, citoyens, entrepreneurs et ouvriers qui expriment leur emballement pour ce projet. Messieurs les commissaires, je vous sou mets donc ce mémoire, afin de vous faire part de quelques éléments qui supportent ma décision de ne pas reconnaître le projet proposé par Rabaska comme étant acceptable pour le milieu et exprimer mon désaccord avec le promoteur qui affirme que son projet est accepté par le milieu où il propose de s'implanter.

Les fondements de mon objection reposent sur différents éléments, regroupés sous deux thèmes à savoir, la raison d'être du projet et son apport économique.

Raison d'être du projet

L'information consultée me convainc qu'il existe actuellement dans l'est de l'Amérique du nord un contexte très favorable à l'importation de gaz naturel. Ce contexte constitue d'ailleurs une opportunité d'affaire extrêmement intéressante qui, je présume, explique les récentes soumissions de trois projets d'implantation de terminal méthanier au Québec, par des promoteurs différents. Dans un document publicitaire produit par Rabaska et distribué à ma résidence, le promoteur nous indique que « la technologie du transport du GNL a été développée pour rapprocher les pays consommateurs des réserves importantes de nombreux

pays producteurs et qu'elle constitue une alternative attrayante dans un contexte d'épuisement des ressources continentales ». Cette affirmation soulève deux questions : est-ce réellement une alternative attrayante et le Québec est-il dans un contexte d'épuisement des ressources? Je discute la première, laissant à d'autres intervenants, experts du domaine énergétique, développer la seconde.

Sécurité et fiabilité de l'approvisionnement

Selon moi, le promoteur n'a pas fourni l'information me permettant de le croire quand il affirme que l'importation de GNL constitue une solution très intéressante qui permettrait au gouvernement du Québec de rencontrer le cinquième objectif de sa récente stratégie énergétique (<http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp>). À titre d'exemple, je n'ai retrouvé aucune argumentation qui atteste que notre sécurité énergétique puisse être garantie par l'importation de gaz naturel en provenance de pays susceptibles à l'instabilité politique et gouvernementale. Au contraire, l'information publique qui nous fait part du différend actuel entre la Russie, le Bélarusse et l'Allemagne constitue, à cet égard, un exemple éloquent de l'insécurité économique résultante d'un état de dépendance énergétique, tel que proposé par le promoteur. D'autre part, il est indéniable que la croissance de la demande sur le marché américain aura un impact très important sur le cours de cette énergie. Or, le promoteur ne fournit aucune évidence qui m'assurerait que les besoins de nos voisins du sud ne prévaudront pas sur les besoins mineurs du Québec et que par conséquent, les risques assumés chez nous, ne profiteront pas uniquement au marché américain. Enfin, il me semble que d'autres solutions, notamment, l'importation par des réseaux terrestres déjà installés sur le continent nord-américain pourraient assurer au Québec l'approvisionnement et la fiabilité en énergie dont il a besoin. Les infrastructures sont en place pour un tel transit inversé, il doit être considéré. Il m'apparaît qu'il serait plus acceptable pour le Québec de négocier des ententes d'importation avec des importateurs situés dans les maritimes et sur la côte est des Etats-Unis. Des analyses de coûts-bénéfice de différents scénarios d'approvisionnement, dont ce dernier, auraient dû nous être présentés. J'invite les membres de la commission, au cours de leur analyse d'impact, à considérer des alternatives au problème d'approvisionnement identifié, si ce problème est réel.

Impact sur les gaz à effet de serre

L'argumentation du promoteur quant à l'incidence du projet sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) est aussi peu étoffée. Sur cet autre aspect, le promoteur nous indique que les activités du terminal méthanier généreront annuellement l'équivalent d'environ 146 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES), soit moins de 0,2% des émissions du Québec, dont la majeure partie proviendra de la combustion de gaz naturel pour vaporiser le GNL. Par ailleurs, le promoteur estime que ces émissions seront largement compensées par une utilisation accrue du gaz naturel qui, en raison d'un prix plus stable et plus bas, déplacera d'autres hydrocarbures plus polluants comme l'huile lourde et le charbon, dont la combustion produit plus de GES (www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandat/rabaska/index.htm). Cette dernière affirmation ne repose sur aucune analyse ou modélisation qui en aurait démontré la crédibilité. Bien que je reconnaisse que le gaz naturel soit un combustible propre qui a de faibles émissions de GES et de contaminants atmosphériques par rapport aux autres combustibles fossiles, je doute du bilan positif présenté par le promoteur. D'une part, pour que le gaz naturel remplace d'autres sources d'énergie, il faut une volonté et des infrastructures qui le permettent. Or, aucun virage n'a encore été pris par les entreprises, ni par le gouvernement ou le privé en ce sens. D'autre part, l'argumentation du promoteur ne considère que le contexte énergétique traditionnel basé sur les énergies fossiles, très polluantes. Une démonstration rigoureuse aurait tenu en compte des scénarios de production, d'utilisation et d'exportation d'énergie alternative issue de sources d'énergie renouvelable. Dans un tel cas, l'impact environnemental serait bien différent, car étant donné le caractère non polluant de ces énergies, il y aurait une incidence positive sur l'augmentation des GES. Un tel bilan irait à l'encontre des réflexions et des mesures qui sont entreprises et qui doivent être accrues pour réduire les émissions de GES afin de respecter les engagements canadiens au Protocole de Kyoto.

Apport économique

Le projet Rabaska constitue, à tout le moins à court terme, un apport économique certain pour la région et pour le Québec. Cette perspective économique est sans contredit l'élément du projet qui séduit la population régionale. Toutefois, ce projet consiste en une solution

technologique importée et éprouvée qui ne nécessite aucun développement d'expertise locale. Lorsqu'on considère quelque peu notre histoire, notre potentiel d'innovation et les retombées industrielles locales, je ne peux croire que ce projet générera un bénéfice économique « durable ».

Coup d'œil historique

Un regard sur notre histoire économique nous révèle qu'une solution technologique résultante d'innovations technologiques compétitives constitue un levier de développement économique beaucoup plus intéressant. Citons, à titre d'exemple, les avancées technologiques issues de l'ambitieux projet d'exploitation de notre patrimoine hydroélectrique qui ont fait du Québec un leader dans le domaine. Il en découle encore aujourd'hui des retombées majeures qui se traduisent en des bénéfices sociaux et économiques indéniables. Cette approche visionnaire a fait du Québec un exportateur d'énergie. Elle a permis au Québec de se positionner dans l'échiquier énergétique nord-américain et de s'offrir un levier de développement économique.

Potentiel d'innovation

Cette capacité innovante des québécois et des canadiens s'est maintenue et même accrue au fil des ans. Travaillant au vice-rectorat à la recherche de l'Université Laval, je côtoie à tous les jours ces gens qui, comme d'autres dans le passé, possèdent des idées, des connaissances et des compétences pour rendre concurrentielle des approches de développement innovatrices dans le domaine de l'énergie. Il faut miser sur ce potentiel humain pour concurrencer les GNL importés. Je pense notamment à l'équipe multidisciplinaire du Groupe éolien de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) qui s'interroge et étudie des solutions pour « harnacher » le vent. Ces experts sont en mesure d'évaluer la faisabilité technico-économique des « innovations technologiques » qui pointent dans ce domaine et de nous démontrer que les sources d'énergie renouvelables constituent, pour le Québec, une filière d'avenir plus structurante que le GNL. Dans le cas où une telle solution serait valorisée, il n'y aurait même pas lieu d'étaler des infrastructures de livraison sur le territoire (Équiterre (2005) rapportait que le Québec possède un potentiel éolien gigantesque pouvant être installé à moins de 25 km des lignes existantes de transport d'électricité), ni prévoir des zones d'exclusion de près de 1 km² autour des infrastructures, et encore moins de plan d'urgence d'évacuation en cas

d'accident maritime ou d'explosion. Je me permets aussi de faire mention du deuxième tome de Mission possible intitulée *Une stratégie canadienne des ressources pour le présent boom et au-delà* (22 janvier 2007), qui constitue un autre appui public à l'innovation pour déplacer les énergies fossiles importées. Le Conference Board du Canada y soutient « qu'il faut repenser les politiques énergétiques, de sorte que l'énergie électrique excédentaire tirée de la biomasse puisse être vendue aux réseaux électriques ». Cette référence spécifique à la biomasse s'inscrit comme une mesure de relance de l'industrie forestière qui inclut des accroissements d'investissement en recherche et développement afin de développer de nouveaux produits, notamment des biocarburants et des produits chimiques.

Bénéfice industriel régional

Enfin, le promoteur n'a pas dévoilé de bénéfice industriel régional réel, ni n'a estimé la durée de la période au cours de laquelle la situation économique actuellement favorable à l'implantation de ports méthaniers au Québec sera maintenue. Une juste considération de ces dernières préoccupations aurait pourtant témoigné de sa responsabilité sociale envers le milieu où il souhaite s'implanter. Peut-être a-t-il préféré se taire sur ces sujets, bien au fait que la France rapportait que l'industrie d'importation de GNL générait peu d'emplois et qu'elle avait peu d'impacts sur l'économie locale, ni aucun effet structurant

(www.clevisluzon.qc.ca/giram/

Missiondetude_sur_les_terminaux_methaniers_en_France2.pdf).

Conclusion :

Étant donné que le promoteur n'a pas réussi à supporter l'attrait de sa technologie par rapport à d'autres alternatives existantes et innovantes, il est impossible de déterminer que ce projet représente la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu.

Étant donné le doute que n'a pas su dissipé le promoteur quant au potentiel du projet à procurer des retombées positives à long terme pour le milieu d'implantation, je ne peux que constater que ce projet ne constitue pas, pour le Québec et la collectivité locale, la meilleure solution pour soutenir une croissance économique « durable ».

Étant donné que ce projet positionne sur l'échiquier énergétique québécois une énergie épuisable et polluante, alors qu'au Québec des sources d'énergie renouvelable abondent et que leur exploitation constitue un atout de notre croissance économique, je ne peux souscrire à la solution proposée par le promoteur.

Pour toutes les raisons exprimées ci-haut, je considère que le projet Rabaska ne répond pas à une vision à long terme d'un développement industriel qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations. Je ne peux donner mon aval à ce projet car l'amputation à la qualité du milieu et les risques omniprésents d'accident majeur ne seront pas substitués par un capital de connaissances et d'activités qui supporteront une croissance future viable et équitable.

